

Vous êtes ou avez déjà été étudiant à Oniris (ré-inscription)

Même si vous n'avez pas validé l'ensemble de vos unités d'enseignement à ce jour, vous êtes autorisé à vous ré-inscrire en année supérieure.

La validation de cette ré-inscription sera confirmée par les Services des formations à l'issue des jurys de validation (ING) ou du conseil de classe de juin (TS).

Ré-inscription administrative

L'intégralité de la procédure de ré-inscription s'effectue en ligne sur le service CORIANDRE pour les étudiants :

- Ingénieurs (actuels ING1 et ING2)
- Techniciens supérieurs (actuels TS1)

Calendrier des ré-inscriptions en ligne 2019 Coriandre

Les ré-inscriptions administratives pour la rentrée 2010-2020 se déroulent **du jeudi 2 mai au dimanche 2 juin 2019** pour :

- Les Techniciens Supérieurs : Passage de 1^{ère} année en 2^{ème} année.
- Les Ingénieurs : Passage de 1^{ère} en 2^{ème} année et de 2^{ème} en 3^{ème} année.

Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment pour vous inscrire afin d'éviter tout problème de traitement dans votre dossier.

Pièces justificatives

A déposer en ligne

- ✓ Une attestation d'acquittement de la taxe CVEC de l'année en cours (<https://cvec.etudiant.gouv.fr>).
- ✓ La notification de bourses de l'année en cours si vous avez déposé un Dossier Social Etudiant (voir ci-après).

Droits d'inscription

Tous les étudiants boursiers ou non boursiers et les apprentis sont invités à réaliser un D.S.E. (dossier social étudiant) afin de bénéficier des bourses et/ou un logement et/ou toutes prestations sociales liées au statut d'étudiant ou d'apprenti. Vous devez vous connecter sur le site du CROUS (www.crous.fr).

► Etudiants non boursiers (hors apprentis) :

- Formation Ingénieur : **1 765 euros**
- Formation BTS : **45 euros**

Paiement en ligne par carte bancaire sur Coriandre (paiement en totalité ou possibilité de paiement en 3 fois).

NB : s'assurer au préalable auprès de votre banque que le plafond de paiement de votre carte bancaire est supérieur au montant des frais d'inscription.

► **Etudiants boursiers :**

Sont exonérés des droits d'inscription, les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux.

Il est **impératif** de déposer une copie de votre notification de bourses (*adressée par le CROUS*) sur Coriandre ou à défaut de la transmettre au Service des Formations Ingénieurs-TS **dans les meilleurs délais** par mail à liste.formation-ing-bts@oniris-nantes.fr en précisant dans l'objet du mail « *Dossier DSE CROUS* ». La réception de cette notification déclenchera la procédure de mise en paiement de vos bourses.

Se rapprocher des services des formations (liste.formation-ing-bts@oniris-nantes.fr) pour toute demande particulière de paiement ou information complémentaire.

Sécurité Sociale étudiante Rappel

Depuis le 1er septembre 2018, les **étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur** ne changent plus de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de leurs frais de santé : ils restent affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale, généralement celui de leurs parents, quel qu'il soit (régime général, agricole ou autre).

Dates de Rentrée 2019-2020

Votre inscription sera validée lors de l'inscription administrative :

- le **JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019** pour les **Techniciens supérieurs 2^{ème} année** ;
- le **LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019** pour les **Ingénieurs 2^{ème} année** ;
- le **LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019** pour les **Ingénieurs 3^{ème} année master NSA et tous les ingénieurs qui suivent le séminaire intensif d'anglais dédié au TOEIC** ;
- le **LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019** pour les **Ingénieurs 3^{ème} année** ;

Votre carte d'étudiant et vos certificats de scolarité vous seront délivrés en présentiel par le service des formations lors de la rentrée administrative, sur dossier complet (pièces justificatives déposées et paiement des frais d'inscription effectué).